

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Jeudi 17 juillet 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCHI (en ligne), Christiane BARRET (en ligne), Sylvain BOUCHERAND (en ligne), Jean-Karl DESCHAMPS (en ligne), Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI (en ligne), Sylviane GIAMPINO (en ligne), Christèle GRAS-LE-GUEN (en ligne), Julian LAMARE (en ligne), William MAROIS (en ligne), Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY (en ligne), Marianne TRIVIDIC (en ligne), Martine VIGNAU (en ligne)

Membres excusés : Grégoire TIROT

Collège des Garantes : Elsa PILICHOWSKI (en ligne)

Invités participants : Julien PADOVANI (Chercheur-observateur), Emilie CHEVALIER (chercheur-observateur), Zoé BERGER (chercheur-observateur), Olivier MERELLE (collectif animation), Judith FERRANDO (collectif animation), Elodie ALBEROLA (évaluateur), Sylvain TABOURY (évaluateur)

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, jeudi 17 juillet 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 08.07.25

Le Comité de gouvernance adopte le relevé de décisions du 08.07.25 sans réserve.

CAHIERS D'ACTEURS

Le Comité de gouvernance adopte le fonctionnement relatif aux cahiers d'acteurs (contenu de la page et gabarit) sous réserve :

- D'ajouter une date limite le 15 septembre afin que ces cahiers puissent venir nourrir la délibération des citoyennes et citoyens ;
- D'ajouter dans le premier paragraphe :
 - « propositions, actions, retours d'expérience » pour compléter après « position »
 - « Ils sont mis à disposition des citoyens et ils sont déposés à titre informatif à destination des citoyens » à la fin de ce paragraphe
- Ajouter à la fin de la page « Ces cahiers d'acteurs n'engagent que les déposants »

PROPOSITIONS D'AJOUTS AU SOCLE DOCUMENTAIRE

Le Comité de gouvernance adopte le fonctionnement relatif à l'enrichissement du socle documentaire (règles et format).

Concernant la proposition d'ajout transmise par l'Office Français de la Biodiversité : le Comité de gouvernance acte de leur proposer de déposer un cahier d'acteurs.

ANALYSE DE LA MATIERE ISSUE DE LA PHASE D'APPROPRIATION

Le Comité de gouvernance acte le report de la décision relative au traitement de la matière à la réunion suivante, afin de lier la décision à la visibilité sur le schéma de progression de la phase de délibération.

Concernant la demande des citoyennes et citoyens de bénéficier d'informations précises sur la question du budget et aux moyens, le Comité de gouvernance souligne la nécessité de distinguer :

- d'une part, la mise à disposition d'informations générales aux conventionnels, notamment avec des comparaisons internationales ;
- d'autre part, le chiffrage détaillé des propositions.

S'agissant de la mise à disposition des éléments généraux liés au budget, le Comité de gouvernance acte les orientations suivantes :

- Identifier des experts (personnes ou institutions) susceptibles d'intervenir sur cette thématique ;
- Prévoir la mise à disposition de documents écrits complémentaires, en appui au socle documentaire.

S'agissant du chiffrage des propositions, le Comité de gouvernance acte :

- Qu'il ne sera pas procédé à un chiffrage précis de chaque proposition ;
- En revanche, des éléments d'estimation ou des ordres de grandeur de coûts pourront être intégrés au rapport, à titre illustratif et informatif.